

Commission Locale de l'Eau
Extrait du registre des délibérations
Délibération n° 29 – 13 février 2020

NAPPES DE LA
PLAINE DU ROUSSILLON

SAGE

OBJET		Adoption du SAGE des nappes du Roussillon	
Nombre de votants		Nombre de voix	
Membres en exercice	39	Pour	35
Présents	27	Contre	0
Votants (dont pouvoirs)	35	Blanc	0

Le quorum des 2/3, requis pour l'adoption du SAGE, est atteint. Le scrutin est conforme au règlement de la CLE.

L'an deux mille vingt, le jeudi treize février, la Commission Locale de l'Eau, dûment convoquée, s'est réunie en session ordinaire à Perpignan, sous la Présidence de Monsieur Francis CLIQUE.

Liste de présence :

Collège 1 : représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux.

Structure représentée	Nom	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir à
Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales	Martine ROLLAND	X			
Conseil Départemental de l'Aude	Isabelle GEA		X		G. ESCLOPE
Communauté de communes des Aspres	Alphonse PUIG	X			
Communauté de Communes Albères – Côte Vermeille - Illibéris	Marcel DESCOSY	X			
Communauté de Communes Corbières Salanque Méditerranée	Michel DIAZ			X	
Communauté de Communes Sud Roussillon	Jean ROMEO	X			
Communauté de communes du Vallespir	André BORDANEIL		X		F. CLIQUE
Communauté Urbaine Perpignan Méditerranée Métropole	Francis CLIQUE	X			
Commune d'Ille-sur-Têt	Patrice RIU	X			
Commune de Le Boulou	Armand LAFUENTE	X			
Commune de Millas	Jacqueline ALBAFOUILLE	X			
Commune de Perpignan	-			X	
Commune de Saint Féliu d'Amont	Marie-Françoise LANCIAUX	X			
Commune de Salses-le-Château	Jean-Michel GIBERT	X			
Syndicat Mixte de Gestion du Tech et ses Affluents (SMIGATA)	Alexandre PUIGNAU		X		M. DESCOSY
Région Occitanie	Guy ESCLOPE	X			
Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Agly	Charles CHIVILO		X		P. RIU
Syndicat Mixte du Bassin Versant du Réart	Rémy ATTARD	X			

Syndicat Mixte Têt Bassin Versant	Alain DOMENECH			X	
Syndicat Mixte des nappes du Roussillon	Nicolas GARCIA	X			
Syndicat Mixte SCoT Littoral Sud	Raymond PLA	X			
Syndicat Mixte SCoT Plaine du Roussillon	Jean-Paul BILLES			X	
Syndicat RIVAGE	Alain GOT	X			
Syndicat mixte de Production d'Eau Potable Leucate – Barcarès	Evelyne ROUFFIA		x		R. PLA

Collège 2 : représentants des usagers de l'eau, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et associations concernées.

Structure représentée	Nom	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir à
Association syndicale des irrigants de la Salanque	Jean-Michel BROQUAIRE		X		C. JORDA
Chambre des Métiers et de l'Artisanat	Olivier BRANTUS	X			
Association de consommateurs "UFC – Que Choisir"	Bernard CUENET	X			
Chambre de Commerce et d'Industrie	Christophe BLANC	X			
Chambre d'Agriculture	Claude JORDA	X			
Association Alternative aux Pesticides	Renée LAVALLÉE	X			
Association des canaux de l'aval de Vinça	Etienne MARGALL	X			
CIVAM Bio 66	Patrick MARCOTTE	X			
Syndicat des entreprises artisanales de forages	Daniel MINC	X			
Fédération de l'Hôtellerie de Plein Air	Paul BESSOLES	X			
Fédération de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques des Pyrénées-Orientales	Hervé CLIMENS		X		P. MARCOTTE

Collège 3 : représentants de l'État et ses établissements publics.

Structure représentée	Nom	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir à
MISE – DDTM des Pyrénées-Orientales	Séverine CATHALA	X			
Agence de l'Eau Rhône – Méditerranée – Corse	Chantal GRAILLE	X			
Préfet coordonnateur de bassin, représenté par la DREAL	Gabriel LECAT		X		S. CATHALA
Agence Régionale de Santé	Gisèle SANTANA	X			

Auditeurs non votants.

Nicolas BATAILLE (Communauté de communes Sud Roussillon), Marjorie BOYER (Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales), V. CROS (commune de Leucate), Philippe DESLOT (commune de Leucate), Julien FORMENTO (communauté de communes Corbières Salanque Méditerranée), Cyprien JACQUOT (DDTM), Sandrine JAFFARD (Association des canaux à l'aval de Vinça), Evelyne LACOMBE (Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse), Thierry LAUR (Syndicat Mixte de production d'eau potable Leucate-Le Barcarès), Julien LE GUERN (Syndicat Mixte de Gestion et d'Aménagement du Tech et ses Affluents), Yann MARLIC (Fédération de l'Hôtellerie de Plein Air), Marie MAILHEAU (Syndicat RIVAGE), Mélanie MARMONIER (Syndicat Mixte du bassin versant du Réart), et l'équipe du Syndicat Mixte pour la protection et la gestion des nappes souterraines de la plaine du Roussillon (Marianne BOTET, Séverine LE MESTRE, Grégoire NADAL, Georges PARMENTIER, Hichem TACHRIFT).

L'objet de la délibération est l'adoption définitive du SAGE des nappes du Roussillon par la CLE. Les éléments suivants sont rappelés :

- Le SAGE a été soumis à enquête publique. Suite aux observations de l'enquête, une disposition E.3.4 a été ajoutée au SAGE (voir délibération n°28).
- Le SAGE est constitué des documents suivants : Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD), Règlement, atlas cartographique. Il est accompagné du rapport environnemental.

Le Président soumet l'adoption du SAGE des nappes du Roussillon au vote de la CLE, réalisé à bulletins secrets.

~ ~ ~ ~ ~

En conclusion de ce qui précède, et après en avoir délibéré, la CLE :

- **ADOpte** le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) des nappes du Roussillon, composé des documents suivants : Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD), Règlement, atlas cartographique.
- **ADOpte** le rapport d'évaluation environnementale.
- **AUTORISE** le Président de la CLE à saisir Monsieur le Préfet des Pyrénées-Orientales en vue de l'approbation du SAGE par arrêté inter-préfectoral.

~ ~ ~ ~ ~

Fait et délibéré à Perpignan, le 13 février 2020

LE PRESIDENT DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU



FRANCIS CLIQUE